

RAPPORT N° 97/4-13
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
COMPTE DE GESTION 1996 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Depuis 1988, l'Abattoir Municipal de Saint-Denis -Service Public Local à Caractère Industriel et Commercial- est géré sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière : la Régie Abattoir qui dispose de ce fait d'un budget propre (annexe à celui de la Commune) dont la réalisation est constatée au travers :

- du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- du Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Il ressort de la comptabilité du Receveur Municipal que l'exécution du budget 1996 de la Régie Abattoir fait apparaître, compte tenu des résultats antérieurs :

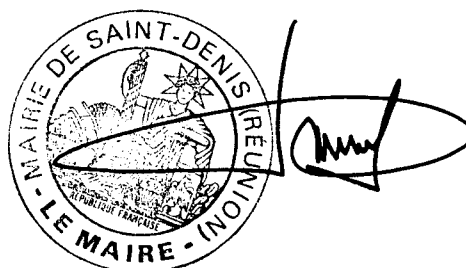
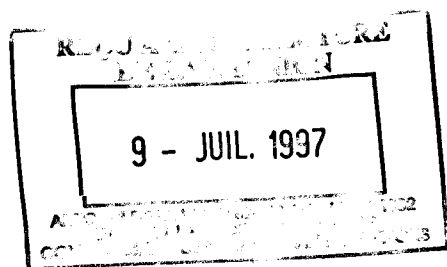
un excédent cumulé de 1 645 635,68 F en Section Investissement,
et un déficit cumulé de - 501 388,79 F en Section Fonctionnement,

soit un excédent cumulé de 1 144 246,89 F au total.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion 1996 de la Régie Abattoir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/4-13
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

REGIE ABATTOIR
COMPTE DE GESTION 1996 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-13 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte de Gestion 1996 de la Régie Abattoir qui fait apparaître :

un excédent cumulé de 1 645 635,68 F en Section Investissement,
et un déficit cumulé de - 501 388,79 F en Section Fonctionnement,
soit un excédent cumulé de 1 144 246,89 F au total.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

